



Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/44/850/Corr.1  
15 décembre 1989  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-quatrième session  
Point 111 de l'ordre du jour

CAMPAGNE INTERNATIONALE CONTRE LE TRAFIC DES DROGUES

Rapport de la Troisième Commission

Rapporteur : M. Wilfried GRODIG (République fédérale d'Allemagne)

Rectificatif

Remplacer le paragraphe 26 par le texte suivant :

26. Avant l'adoption du projet de résolution A/C.3/44/L.36/Rev.2, tel qu'il avait été révisé oralement, le représentant de la Jamaïque a informé la Commission que les auteurs du projet de résolution A/C.3/44/L.32/Rev.1, tel que révisé oralement, à savoir Antigua-et-Barbuda, les Bahamas, la Barbade, le Belize, la Dominique, la Grenade, le Guyana, la Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, le Suriname et la Trinité-et-Tobago, se joindraient aux auteurs du projet de résolution A/C.3/44/L.36/Rev.2, tel qu'il avait été révisé oralement au cours des débats, et que le projet de résolution A/C.3/44/L.32/Rev.1 était donc retiré (voir A/C.3/44/SR.61).

-----